

INFORMATIONS REMUNERATIONS 2023

Les principales aides financières (*Liste non exhaustive*)

1. Les bourses d'études

La Région peut vous accorder une bourse d'études sous conditions de ressources. Cette aide financière est destinée à financer les frais liés à la formation. Les étudiants boursiers sont exonérés de la cotisation à la CVEC ainsi que des frais annuels d'inscription. Les demandes sont à faire sur Internet : <https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/>

Procédure de demande de bourse ci-après.

2. Les demandeurs d'emploi au Pôle Emploi

Si vous avez travaillé et êtes demandeur d'emploi, vous avez peut-être droit à une allocation Aide de Retour à l'emploi (ARE). Veuillez vous renseigner concernant vos droits à l'antenne Pôle Emploi de votre domicile dès votre inscription aux épreuves de sélection en prenant contact avec un conseiller Pôle Emploi.

Condition d'affiliation pour une ouverture de droits : Le demandeur d'emploi doit justifier de 122 jours d'affiliation ou 610 heures de travail au cours des 28 mois qui précèdent la fin du contrat de travail (terme du préavis) pour les moins de 50 ans.

ATTENTION ! Vous ne pouvez pas cumuler la bourse d'études et l'indemnité Pôle Emploi.

3. Le congé individuel de formation (salarié du secteur privé)

Toute personne ayant exercé une activité professionnelle d'au moins deux ans peut mobiliser un congé individuel de formation pour le financement de sa formation professionnelle.

Votre employeur (ou l'organisme auprès duquel il cotise) peut vous octroyer le maintien de tout ou partie de votre salaire pendant maximum trois ans et le paiement de tout ou partie des frais de formation.

Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de son Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA). Les OPCA sont chargés de conseiller leurs adhérents (les dispositions spécifiques sont consultables sur leur site internet) et de redistribuer les fonds issus des cotisations employeurs destinés à la formation.

Les dossiers de financement doivent être instruit **impérativement avant la rentrée** sous risque d'un refus de prise en charge.

4. La promotion professionnelle (salarié du secteur public)

Toute personne ayant exercé une activité professionnelle d'au moins deux ans peut mobiliser un congé de formation professionnelle pour le financement de sa formation professionnelle.

Les agents des établissements hospitaliers publics peuvent conserver le bénéfice de leur traitement durant leur scolarité (Décret n°90-319 du 5 avril 1990) si le directeur donne son accord.

Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de son Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA). Les OPCA sont chargés de conseiller leurs adhérents (les dispositions spécifiques sont consultables sur leur site internet) et de redistribuer les fonds issus des cotisations employeurs destinés à la formation.

Les dossiers de financement doivent être instruit **impérativement avant la rentrée** sous risque d'un refus de prise en charge.



PROCEDURE DE DEMANDE DE BOURSE

Dans le cadre de la télé déclaration des dossiers de demande de bourse régionale d'études pour les formations sanitaires et sociales, l'accès au site spécifique du Conseil Régional Grand Est sera ouvert à compter du **1^{er} juillet 2023** à l'adresse suivante : <https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/>

Le code d'accès spécifique pour l'IFSI d'Erstein est :

IFSI1185

Ce code est **confidentiel** et destiné uniquement aux étudiants inscrits en formation.

Le site sera clôturé le 30 septembre 2023.

Vous disposez du délai ci-dessus pour télé-déclarer votre dossier de demande de bourse régionale d'études.

La déclaration peut se faire à tout moment depuis un ordinateur situé en un point quelconque du territoire y compris à l'étranger. Des scanners sont à votre disposition à l'IFSI en salle informatique.

Le RIB à fournir doit dater de moins de **2 mois**.

Si vous êtes demandeur d'emploi à la veille de la rentrée, veuillez le signaler. Voir fenêtre « *Situation à la veille de l'entrée en formation ou à la veille du passage en année supérieure* ».

L'avis d'imposition est celui de **l'année 2022 sur les revenus 2021**.

Le certificat de scolarité des frères et sœurs en enseignement supérieur est celui de la **rentrée 2022/2023 ou 2023/2024**.

Vous trouverez sur le site mentionné ci-dessus la procédure vous permettant de déposer une demande de bourse ainsi que la liste des pièces justificatives à fournir.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

NOTICE POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE BOURSE REGIONALE D'ETUDES

La Région attribue des bourses régionales d'études sur critères sociaux pour les élèves et étudiants en formations sanitaires et sociales. La transmission et le traitement des demandes se fait en **mode dématérialisé**.

UNE ADRESSE INTERNET

<https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/>

Retrouvez sur cette adresse les dates de dépôt des dossiers

Qui est concerné ?

■ Les élèves et étudiants inscrits en formations sanitaires et sociales dans un institut de formation agréé par la Région.

Quelles aides ?

■ Bourses sur critères sociaux

Où se renseigner ?

■ Règlement d'attribution et simulations disponibles sur <https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/>

POUR TOUTES QUESTIONS

Mail : boursesanitaireetsociale@grandest.fr

Tél : 03 87 54 32 01

contacter les services de la région en utilisant le formulaire de contact

Une procédure en 3 étapes

Etape 1 : Je crée mon compte personnel

Pour cela, j'ai besoin :

- d'une adresse mail valide
- d'un identifiant que je choisis
- d'un mot de passe que je choisis

🌸 Je renseigne mes coordonnées et valide la demande de création.

The screenshot shows a web form titled "Création de compte". The form is divided into three main sections: "Titulaire du compte", "Paramètres du compte", and "Informations et libérations".

- Titulaire du compte:** Includes fields for "Nom" (with example "DUFOUR"), "Prénom" (with example "Jean"), "Date de naissance" (with example "12/04/1990"), and "Adresse e-mail" (with example "prenom.nom@domaine.fr"). There is also a "Confirmation de votre adresse e-mail" field.
- Paramètres du compte:** Includes fields for "Identifiant souhaité" (with a note "De 3 à 32 lettres ou chiffres") and "Mot de passe" (with a note "Respecter les minuscules" and "Respecter les majuscules"). There is also a "Confirmation mot de passe" field.
- Informations et libérations:** Includes a checkbox for "Accepter les conditions générales d'utilisation de vos données à caractère personnel" and a link to "conditions générales d'utilisation (pdf, 22ko)".

On the left side of the form, there is a sidebar with navigation links: "Accueil", "Créer un rendez-vous", "Mes rendez-vous", "Simulation", and "MULTIPASS+".

🌸 Je reçois un e-mail et clique sur le lien transmis.

Mon compte est activé. Je peux accéder à tout moment à mon espace personnel avec mon identifiant et mon mot de passe. Il est valable pendant toute ma scolarité.

Etape 2 : Je dépose ma demande en ligne

Pour cela, j'ai besoin :

- du code établissement fourni par mon institut de formation
- des pièces qui composent mon dossier en version numérisée (scannée) **de préférence au format .pdf** (des scanners sont mis à disposition par la Région dans les instituts de formation).

🌸 Je clique sur le bouton « Aide régionale d'études »



🌸 Je peux déposer une nouvelle demande ou suivre l'état d'avancement d'une demande déjà saisie



🌸 A chaque étape, je peux consulter le règlement régional d'attribution des bourses ainsi que les décrets et contacter les services de la région.

[Accueil](#) | [Dispositif d'intervention Régionale](#) | [Décret du 27 août 2008](#) | [Décret du 3 mai 2005](#) | [Décret du 4 mai 2005](#) | [Nous contacter](#) | [FAQ](#) | [Mentions légales](#)

🌸 Je renseigne les informations demandées

🌸 Je joins les pièces justificatives demandées :

- Je dois disposer d'une version numérisée des documents sur mon ordinateur
- Je clique sur le bouton « Parcourir »
- Je sélectionne dans mon ordinateur le document à transmettre : ce document doit être transmis via **un seul ou plusieurs fichiers** (voir en page d'accueil du site / Rubrique Documents utiles : « Comment numériser vos documents ? »)
- Je clique sur le petit **+** vert afin que le document soit bien pris en compte.

Etat de la pièce	Type de la pièce	Pièce jointe
Obligatoire	Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)	Parcourir...
Obligatoire	Copie du dernier avis d'imposition disponible du demandeur (4 pages)	Parcourir...
Obligatoire	Copie complète du livret de famille de l'éudiant ou des parents	Parcourir...
Obligatoire	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance loyer, facture EDF, GDF, téléphone fixe)	Parcourir...
Obligatoire	Deux relevés d'identité bancaire du compte ouvert au nom de l'éudiant	Parcourir...
Complémentaire	Courrier de déclaration de changement de situation personnelle	Parcourir...

A tout moment, je peux interrompre ma saisie. Les informations déjà renseignées seront conservées. Je pourrai me reconnecter ultérieurement à mon espace personnel grâce à mon identifiant et à mon mot de passe pour compléter ou modifier ma demande.

🌸 Je valide ma demande

Je peux télécharger et imprimer le récapitulatif de ma demande.

Transmission de votre demande

Le dépôt d'une demande implique l'acceptation du règlement d'intervention des aides sanitaires et sociales du Conseil Régional de Lorraine. Tout manquement à l'une des dispositions du règlement d'intervention des aides ainsi que la saisie de renseignements délibérément inexacts entraîneront l'annulation pure et simple de l'aide et l'obligation de remboursement.

Récapitulatif de la demande

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des dispositions [] du règlement d'intervention des aides sanitaires et sociales du Conseil Régional de Lorraine et je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations saisies.

Après validation, votre dossier ne peut plus être modifié. En cas d'erreur, la modification sera faite automatiquement par nos services au moment de l'instruction de votre dossier.

Votre demande est validée.

Elle est accessible aux services de la région en vue de l'instruction de votre dossier et transmise à votre établissement de formation qui doit valider votre entrée en formation. Sans validation de votre institut, votre dossier reste incomplet et ne peut pas être présenté en commission.

Etape 3 : Je suis l'avancement de ma demande

✿ En me connectant à mon espace personnel grâce à mon identifiant et à mon mot de passe, je peux suivre l'avancement de ma demande.

✿ Les services de la Région me contactent par mail, si des pièces complémentaires sont nécessaires pour instruire mon dossier.

✿ Si mon dossier est complet, après instruction, les services de la Région me transmettent par mail la pré-notification d'attribution ou de refus de l'aide demandée.

✿ Après validation de mon dossier par mon établissement de formation, celui-ci passe en commission d'attribution (une commission vers le 15 de chaque mois) et les services de la Région me transmettent par mail la notification d'attribution ou de refus de l'aide demandée.

✿ Si je perçois une bourse, je peux suivre les paiements (10 mensualités de septembre n à juin n+1 pour une rentrée en septembre et de janvier ou février n à juin n puis septembre à décembre n / janvier n+1 pour les rentrées de janvier/février (pas de versements en juillet et août)) en me connectant à mon espace personnel grâce à mon identifiant et à mon mot de passe.

COMMENT NUMERISER VOS DOCUMENTS ?

Nous encourageons vivement l'utilisation de scanner ou imprimante avec fonction de scanner afin de numériser vos documents. Si vous n'en possédez pas vous pouvez vous adresser à votre institut de formation afin qu'il vous aide.

A. UTILISATION D'UN SCANNER

Afin de mener à bien la transmission des documents veuillez suivre les consignes suivantes :

- **Privilégiez le format « .pdf »**

Il vous permet de mettre plusieurs pages à votre document.

- **IMPORTANT : Ne pas prendre une résolution trop grande :**

Vous trouverez le réglage de la résolution dans les options ou les paramètres du scanner, celle-ci doit être réglé autour de 100dpi (cette option est souvent réglée à 300). Vous obtiendrez ainsi un document plus léger et tout aussi lisible.

Ne pas utiliser de photos des documents :

le format est trop lourd et de mauvaise qualité.

- **Si votre document comprend plusieurs pages, scanner les pages à la suite afin qu'elles soient dans un seul et même document.**

Reporter vous à la notice d'utilisation du scanner pour plus d'information.

B. UTILISATION DU TELEPHONE OU APPAREIL PHOTO (elle n'est pas recommandé donc à utiliser seulement en dernier recours)

- **Pensez à vous mettre dans un endroit bien éclairé.**

Vous pouvez prendre une photo de vos documents, avec votre téléphone portable ou un appareil photo, à condition que l'on puisse bien lire les détails de ceux-ci.

Les photos prises d'un portable sont généralement légères et pourront être téléchargées sans problème, cependant pour les photos prises avec un appareil compact, leurs poids risque d'être trop grand, n'hésitez pas à descendre la qualité des photos dans les paramètres de votre appareil photo afin d'obtenir des clichés plus légers.

C. LES OUTILS EN LIGNE

Attention : nous attirons votre attention sur le fait que l'utilisation d'outil sur internet pour manipuler/modifier vos fichiers implique que ceux ci soient téléchargés sur leurs serveurs. Même si les sites donnés en exemple s'engagent à ne pas conserver ses fichiers plus d'une heure cela n'engage qu'eux. Vous pouvez également faire ces opérations en utilisant et paramétrant votre scanner correctement comme expliqué ci dessus ou bien encore en téléchargeant des logiciels sur votre propre pc.

- Transformer une photo en pdf : <http://jpg.smallpdf.com/>
- Réduire la taille d'un fichier pdf : <http://compress.smallpdf.com/fr>
- Fusionner plusieurs fichiers pdf en un seul : <http://merge.smallpdf.com/fr>